

SECRETARIAT GENERAL *M*

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE CONCOURS DE RECRUTEMENT**  
**DE TROIS (3) COMMISSAIRES CONTROLEURS DES ASSURANCES**  
**AU SECRETARIAT GENERAL DE LA CIMA**

Il est porté à la connaissance des ressortissants des Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), l'ouverture d'un concours pour le recrutement de trois (3) Commissaires contrôleurs des assurances au Secrétariat Général de la CIMA à Libreville (République Gabonaise).

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) est une organisation intégrée de l'industrie des assurances dont le Traité de sa création a été signé le 10 juillet 1992 par les plénipotentiaires des Etats du Bénin, Burkina Faso, du Cameroun, de la Centrafrique, des Comores, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Tchad et du Togo.

**I - DISPOSITIONS GENERALE**

**A- Options du concours**

Peuvent participer au concours :

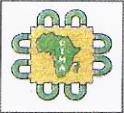
- 1) Les titulaires d'un diplôme de DESS-A de l'Institut International des Assurances de Yaoundé ou d'un diplôme universitaire d'au moins Bac+5, notamment dans les domaines de l'assurance, du droit, de l'économie, de la comptabilité, de la finance, de l'actuariat, des statistiques et des mathématiques, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux (2) ans.
- 2) Les personnes justifiant d'une expérience d'au moins trois (3) ans en tant que Cadre, ayant au moins le niveau Master I dans le domaine des assurances.

Le concours s'appuie sur la présentation d'un dossier et des épreuves écrites et orales d'admission.

**B- Dossiers - Procédures**

Tout(e) candidat(e) au concours doit être âgé(e) au moins de 21 ans et de 50 ans au plus à la date du concours et présenter un dossier administratif comprenant :

- une copie légalisée d'un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu ;



- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- une copie certifiée conforme des diplômes, titres, attestations et qualifications ;
- un certificat médical attestant qu'il (elle) remplit les conditions d'aptitude physique requises, délivré par les autorités médicales agréées ;
- les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle ;
- un curriculum vitae.

Les dossiers sont reçus par les Directions nationales des assurances des Etats dont les candidats sont ressortissants, par tout moyen de communication. Ils sont transmis au Secrétariat Général de la CIMA par le Ministre en charge des assurances au plus tard le **13 mai 2016**.

## II- MODALITES DU CONCOURS

### A- Epreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité suivantes auront lieu dans chaque Etat membre les **14 et 15 juin 2016**.

#### 1) Dissertation

Les candidats auront le choix entre deux sujets : l'un à dominante économique et scientifique, l'autre à dominante juridique (durée 3 heures).

#### 2) Etude de cas

Les candidats devront rédiger un rapport d'audit détaillé traitant de la situation et des activités d'une entreprise d'assurance (durée 4 heures).

### B- Epreuves d'admission

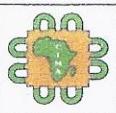
Elles se dérouleront à Libreville, au siège de la CIMA, du **06 au 07 septembre 2016**.

#### 1) Epreuves écrites d'admission

Les candidats vont subir les épreuves écrites d'admission :

- La première, d'une durée de trois (3) heures, consiste en une épreuve technique à dominante non vie soumise au candidat.
- La seconde, d'une durée de trois (3) heures, est une épreuve technique à dominante vie.

Les deux (2) épreuves exigent la maîtrise des notions liées à l'actuariat, la comptabilité et la législation des assurances.



## 2) Epreuve orale d'admission

Chaque candidat est interrogé par le Comité de sélection lors d'un entretien d'une durée d'au plus deux (2) heures. Le candidat est invité à exposer ses motivations, à commenter son curriculum vitae et à présenter deux (2) travaux personnels dont le Comité de sélection aura, au préalable, pris connaissance.

Le Comité de sélection interroge le candidat sur tout sujet susceptible de permettre d'évaluer ses capacités à occuper le poste auquel il prétend.

## III - CONDITIONS DE NOMINATION ET DE TRAVAIL

### A- Nomination

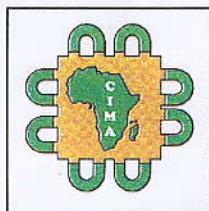
Après admission au concours, les Commissaires contrôleurs des assurances sont nommés par décision du Président de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA).

### B- Rémunération et avantages

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) offre aux personnels un système de rémunération et d'avantages compétitifs sur le plan international (immunité diplomatique, exonération fiscale, assurance maladie, gratuité de logement, de transport pour la famille lors des congés annuels, etc.).

Fait à Libreville, le 07 MARS 2016





SECRETARIAT GENERAL

**CALENDRIER DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DES COMMISSAIRES CONTROLEURS  
DES ASSURANCES A LA CIMA**

Lundi 14 mars 2016	Avis de concours international de recrutement de trois (3) Commissaires contrôleurs des assurances.
Mardi 10 mai 2016	Date limite de recevabilité des dossiers de candidatures dans les Etats membres.
Vendredi 13 mai 2016	Transmission par DHL des dossiers de candidatures au Secrétariat Général de la CIMA.
Lundi 23 mai 2016	Transmission par le Secrétariat Général de la CIMA aux Directions nationales des assurances de la liste des candidats admis à concourir après étude des dossiers.
Lundi 07 juin 2016	Envoi des épreuves aux Directions nationales des assurances.
Mardi 14 juin 2016 et mercredi 15 juin 2016	Déroulement des épreuves d'admissibilité dans les différents Etats.
Mercredi 15 juin 2016	Envoi des copies des candidats par DHL au Secrétariat Général de la CIMA.
Samedi 16 juillet 2016	Réunion du Comité de sélection et proclamation des résultats d'admissibilité.
Mardi 06 septembre 2016 et mercredi 07 septembre 2016	Epreuves écrites d'admission à Libreville.



## CONFERENCE INTERAFRICAINE DES MARCHES D'ASSURANCES

Jeudi 08 septembre 2016

Epreuves orales d'admission à Libreville.

Vendredi 09 septembre 2016

Délibération du Comité de sélection et proclamation des résultats.

Lundi 03 octobre 2016

Prise de fonction des commissaires contrôleurs des assurances au Secrétariat Général.

Fait à Libreville, le **09 MARS 2016**

